

## 10 mesures d'exemplarité et recommandations cantonales



### 01 CHAUFFAGE

Réduction du chauffage des bâtiments publics, y compris des écoles, pour une température des locaux de maximum 20°C la journée et de 17°C pour les salles de sport et les ateliers (sous réserve des institutions des domaines de la santé et du handicap)



### 02 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Extinction de l'éclairage public nocturne communal et cantonal y compris celui des édifices et monuments de minuit à 5h du matin au minimum, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité



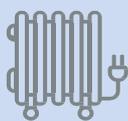
### 03 ÉLECTRONIQUE

Extinction des équipements électroniques (postes de travail, écrans, imprimantes, etc.) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent



### 04 EAU

Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C



### 05 INSTALLATIONS

Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc.)



### 06 TÉLÉTRAVAIL

Optimisation des conditions de mise en œuvre du télétravail (chauffage, éclairage, déplacements, etc.)



### 07 ÉCLAIRAGE COMMERCES

Extinction de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces fermés de 22h à 7h du matin au minimum



### 08 DÉCORATIONS

Invitation à la sobriété en matière d'éclairages de Noël



### 09 TRANSPORTS PUBLICS

Réduction du chauffage et de la climatisation des transports publics urbains et régionaux



### 10 PISCINES ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Invitation à la sobriété et à l'efficacité dans les piscines et installations sportives publiques